

Les actes du colloque  
**Ambrosia 2012** sont  
disponibles sur le site  
ambrosie.info

[http://ambrosie.info/  
pages/colloque\\_2012.htm](http://ambrosie.info/pages/colloque_2012.htm)

## Dans ce numéro :

L'ambrosie chez nos  
voisins : le cas de la  
Suisse

France : règlementa-  
tion BCAE et ambrosie

Les fleurs de  
l'ambrosie

Quelques données  
scientifiques récentes

Agenda

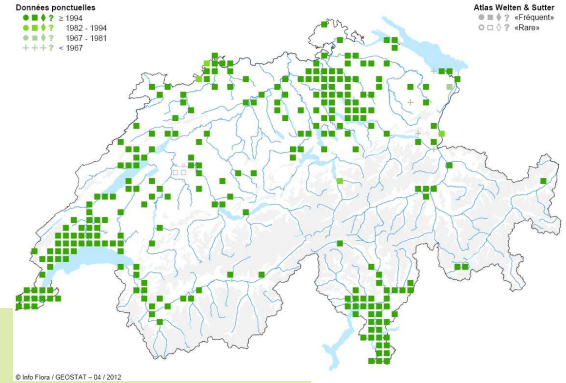
N°04 — Juin 2012

## L'ambrosie chez nos voisins : le cas de la Suisse

En Suisse (1), la lutte contre l'ambrosie s'est organisée sur des bases légales. La plante figure notamment dans l'annexe 10 de l'Ordonnance sur la protection des végétaux du 28 février 2001, qui prévoit de préserver les espaces agricoles des organismes les plus nuisibles. Arrivée au 19<sup>ème</sup> siècle, l'ambrosie est considérée en Suisse comme « un organisme de quarantaine », ce qui implique qu'elle doit être détruite et que les sites présentant ou ayant présenté de l'ambrosie doivent être répertoriés. De nombreuses actions sont mises en œuvre :

- Prévention et information : formation à la reconnaissance de l'ambrosie pour les agriculteurs, les services communaux et cantonaux, le grand public,
- Surveillance : observation ciblée des cultures de tournesol et enregistrement des signalements d'ambrosie dans une base de données,
- Lutte et de suivi de l'assainissement : destruction de tout foyer avant maturation des semences et suivi des sites répertoriés.

Si un nouveau foyer est déclaré, l'agriculteur peut percevoir une aide pour procéder à sa destruction. Par la suite, il est fortement incité à effectuer une rotation des cultures : il ne doit plus planter de tournesol et éviter d'implanter des cultures de compensation écologique qui sont susceptibles de favoriser l'ambrosie. Les résultats de ces mesures sont probants : dans le canton de Genève, sur les 350 sites répertoriés, seuls 50 présentaient de l'ambrosie et dans le canton de Zürich, le nombre de signalements est passé de 600 à 40 parcelles infestées en 5 ans (2).

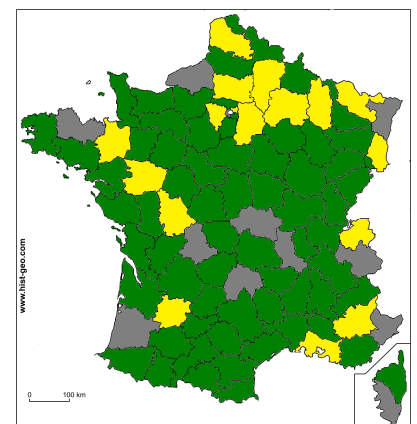





Cartographie de la présence de l'ambrosie en Suisse (1)

## France : réglementation BCAE et ambrosie

En France, l'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 13 juillet 2010 (3) spécifie que l'ambrosie est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du Code rural).

Pour aller plus loin, certains départements (en vert sur la carte) ont décliné cet arrêté et ont mis en place des modalités de gestion supplémentaires de l'ambrosie: dans les parcelles en gel, l'ambrosie doit être gérée de façon prioritaire dans le cadre de l'entretien minimal des terres. Il est alors recommandé de tout mettre en œuvre pour éviter sa montée en



-  Départements appliquant uniquement l'arrêté BCAE national
-  Départements avec un règlement BCAE plus restrictif envers l'ambrosie
-  Données manquantes

graines ou d'utiliser à titre exceptionnel des herbicides pour la détruire.

## Les fleurs de l'ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce annuelle **monoïque**, c'est-à-dire une plante dont les fleurs unisexuées (mâles ou femelles) sont toutes les deux présentes sur le même individu (comme pour le maïs).

**Les fleurs mâles** (\*), jaunâtres (\*), qui produisent le pollen allergisant (plusieurs millions de grains de pollen par plante), apparaissent les premières à partir de la mi-juillet. Elles sont regroupées en petits **capitules** qui sont disposés le long d'un épi à l'extrémité des tiges.

**Les fleurs femelles** (\*\*), qui produisent les semences (quelques centaines à quelques milliers par plante), apparaissent en **glomérules** aux aisselles



des feuilles supérieures. Chaque fleur femelle ne produit qu'une seule semence. Sur une plante donnée, les fleurs femelles sont visibles environ de 15 à 20 jours après les fleurs mâles. Il est possible de trouver quelques plants d'ambroisie dont les fleurs possèdent à la fois les fonctions mâles et femelles.

## Quelques données scientifiques récentes

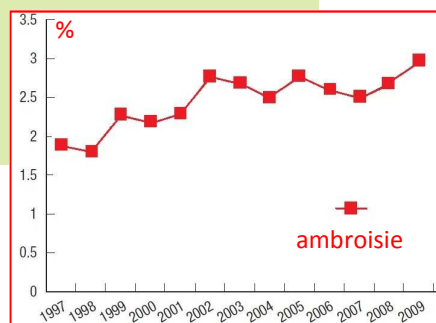
### Augmentation de la sensibilité des enfants au pollen d'ambroisie en Corée du Sud :

L'évolution de la sensibilisation des allergies chez des enfants coréens a été suivie depuis plusieurs décennies à partir de tests cutanés.

Il a été remarqué que les émissions de pollen de différentes espèces, dont l'ambroisie, ont progressivement augmenté entre 1999 et 2005 et ont atteint un plateau en 2009 (83 grains/m<sup>3</sup>/jour en 2007).

Parallèlement, le taux de sensibilisation aux pollens chez les enfants allergiques, en particulier à l'ambroisie, a augmenté chaque année (de 2,2% en 2000 et 2,8%

en 2002). Depuis 2000, l'âge de sensibilisation au pollen a diminué (de 4 à 6 ans d'âge : 3,5% d'enfants sensibles en 1997, 6,2% en 2009; de 7 à 9 ans d'âge : 4,2% en 1997, 6,4% en 2009). Les chercheurs (4) attribuent en partie l'augmentation des taux de sensibilisation aux pollens à deux espèces végétales dont l'ambroisie à feuilles d'armoise.



Suivi du taux de sensibilisation (%) à l'ambroisie de 1997 à 2009 chez des enfants coréens (- de 15 ans).

## Agenda :

- **Congrès NEOBIOTA** : 7ème conférence Européenne sur les invasions biologiques. Pontevedra (Espagne) , 12-14 sept. 2012 (5).
- **Symposium ESENIAS** : gestion des plantes envahissantes dans les pays du Sud-Est de l'Europe. Belgrade (Rep. de Serbie) ; 25-28 sept 2012 (6).

## Sources d'informations

- (1) <http://ambrosia.ch/fr/>
- (2) Intervention de G. Popow au cours du colloque Ambrosia 2012 : [http://ambrosie.info/pages/colloque\\_2012.htm](http://ambrosie.info/pages/colloque_2012.htm)
- (3) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022485129>
- (4) Joo-Hwa et al. , 2012. Changes in Sensitization Rate to Weed Allergens in Children with Increased Weeds Pollen Counts in Seoul Metropolitan Area, *Journal of Korean Medical Science*; 27: 350-355.
- (5) NEOBIOTA <http://eei2012-neobiota2012.blogspot.fr>
- (6) ESENIAS Workshop <http://www.izbis.com/aktuelno-e.html>

## Rédaction

Bruno Chauvel  
Quentin Martinez

Les anciens numéros de la lettre de l'Observatoire de l'ambroisie sont consultables sur:

<http://ambrosie.info/>

**Prévisions RNSA** : Selon les modèles habituels, le démarrage de la saison pollinique (émission des premiers grains de pollen d'ambroisie) en Rhône-Alpes aura lieu entre le 05 et le 10 août 2012.